

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 026-212602528-20250210-CM250210_6-DE



L'An deux mille vingt-cinq, le 10 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 28 janvier 2025.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON.

POUVOIRS : Marie-René AVON à Stéphanie HOUSET, Claude ILLY à Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER à Jean-Michel BOCHATON.

OBJET : Subvention de fonctionnement à l'École de musique intercommunale.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer la subvention de fonctionnement annuelle à l'École de musique intercommunale sur les bases habituelles, à savoir pour la commune, une participation de 11 900 € (350€ pour 34 élèves) pour les cours, de 1 600 € (160 € pour 10 élèves) pour les ateliers, du forfait de direction pour 3 600 € et de la participation pour la tarification au quotient familial de 5 758 €.

Le total pour la commune s'établit à 22 858 € auquel il convient de défalquer le coût de la mise à disposition des CMR valorisée au coût horaire moyen des professeurs soit 5 670 €. En conséquence, la subvention de fonctionnement 2024/25 s'établit à 17 188 €.

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, alloue une subvention de fonctionnement 2024/2025 à l'École de Musique d'un montant de 17 188 €.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 11/02/2025

Le Maire,

